|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Safety Culture Ladder NEN** | | | |
| Numéros de décision : | 2025-02 à 2025-05 incluse |  |  |
| Objet : | diverses décisions pour les petites organisations | | |
| Date : | 19 mai 2025 |  |  |
| Mise en œuvre : | publication sur le site web, dans la norme et le schéma de certification SCL 2.0 | Date d’entrée en vigueur : | 1er juillet 2025 |

Contexte ;

Le CdE de la SCL souhaite améliorer l'utilisation des différents produits SCL pour les petites organisations.

Dans le schéma de certification actuel, il est question d’une petite organisation si le nombre d’employés (propre personnel et occasionnel) s’élève à 65 personnes ou moins.

Au cours de la période écoulée, des discussions ont été menées, tant au sein du CdE de la SCL qu'en externe avec des représentants des organisations sectorielles concernées au sujet du plafond pour une « petite organisation » et les critères applicables à l'auditeur interne.

Prise en considération ;

Le CdE a pris connaissance des considérations des différentes parties prenantes sur les sujets susmentionnés et a convenu de redéfinir le plafond.

Dans cette redéfinition, le CdE a également pris en compte la définition des petites organisations utilisée par la Commission européenne.

Décision :

Le CdE de la SCL a pris les décisions suivantes :

1. Plafond pour les petites organisations :

Le plafond pour les petites organisations est fixé à 50 employés maximum (propre personnel et occasionnel). Le seuil pour les petites organisations reste inchangé.

1. Plafond pour la désignation d'un auditeur interne :

Le nouveau plafond de 50 employés maximum pour une petite organisation constitue également la limite pour le recours possible à un auditeur interne.

1. Recrutement d'un auditeur interne :

Dans les petites organisations, l'auditeur interne peut également être un membre « permanent » du bureau de conseil en matière de santé et sécurité ou une personne de l'organisation sectorielle.

1. Formation de l'auditeur interne :

Un auditeur interne « engagé » par une petite organisation doit, tout comme un auditeur interne employé par une petite organisation, avoir suivi la formation NEN pour les auditeurs internes.